



# MON PETIT GUIDE DE LA RENTRÉE

Groupe scolaire de  
Baule

Année 2017-2018

Ce guide est à destination des enfants et de leurs parents. Il permet à chacun de comprendre le fonctionnement des différents temps périscolaires.

- \* GARDERIE DU MATIN
- \* GARDERIE DU SOIR
- \* PAUSE MERIDIENNE
- \* TAP
- \* ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI APRES-MIDI

Le Portail famille de la commune est accessible sur

[www.delta-commune-baule.com](http://www.delta-commune-baule.com)

Cette page internet vous permet d'inscrire\* vos enfants aux différents péri et extrascolaires, de visualiser vos consommations et vos factures.

Un dossier famille aura, préalablement, été rempli et transmis au bâtiment périscolaire, ou en mairie. Des **codes de connexion** vous seront, par la suite, communiqués.

# ORGANIGRAMME DU SERVICE

## Les agents concernés par les différents temps

**Responsable du service enfance jeunesse** : Emilie Violon

### **Garderie du matin :**

Nathalie, Eline, Corinne B., Cindy

Direction: Aloïs

### **Garderie du soir:**

Jérémy, Cindy, Eline, Corinne C, Salomé

Direction: Marie-Solène

**Restauration scolaire** : André et Sébastien

### **Temps du midi:**

Samantha, Anne-Lise, Alexandra, Jérémy, Cindy, Marie-Solène, Eline, Corinne C.,  
Nathalie, Justine, Catherine et Sarah.

### **TAP Élémentaire:**

Cindy, Eline, Salomé, Jérémy, Marie-Solène, Nathalie, André, Sébastien,

Direction: Aloïs,

### **TAP Maternelle:**

Cindy, Eline, Jérémy, Samantha, Anne-Lise, Alexandra, Aloïs

Direction: Marie-Solène.

### **Accueil de loisirs Mercredi:**

Cindy, Eline, Salomé, Jérémy

Direction : Marie-Solène

*Service enfance jeunesse: 02 38 44 49 42 ou [accueildeloisirs@commune-baule.fr](mailto:accueildeloisirs@commune-baule.fr)*

*Secteur périscolaire: 02 38 64 69 50 ou [periscolaire@commune-baule.fr](mailto:periscolaire@commune-baule.fr)*

## Objectif éducatifs du service enfance jeunesse

<u>Objectifs éducatifs du PEDT, validé par le conseil municipal</u>	<u>Exemples d'effets éducatifs attendus pour l'équipe d'animations</u>
Eduquer le sens civique et citoyen des enfants	Respect d'autrui et de l'environnement
Leur Permettre de s'ouvrir à la culture et à la pratique artistique	Connaissance de son environnement proche
Les Sensibiliser au développement durable (à l'environnement local)	Sensibilisation autour du gaspillage (durant les repas)
Développer les relations intergénérationnelles	Activités avec des âges différents
Découvrir de nouvelles pratiques sportives	Goût de l'effort

## GARDERIE DU MATIN—MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Lieu : Au bâtiment périscolaire, dans la petite salle pour les maternelles et la grande salle pour les élémentaires

Jour et Horaires : Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis de 7H30 à 8H50

Dès que l'enfant arrive, il doit prévenir la personne encadrante dès son arrivée, afin d'être inscrit. Durant le temps de garderie, les enfants peuvent jouer, se reposer et faire des activités ponctuelles (dessins, pâte à modeler, perles, etc.)

Un espace bibliothèque est disponible à l'entrée du bâtiment périscolaire. Les enfants d'élémentaires peuvent s'y rendre en autonomie après avoir averti leur encadrant. (*6 enfants maximum dans cet espace.*)

Dès 8h30, les enfants commencent à ranger, Un retour au calme est fait dans chacune des salles afin de procéder au pointage électronique. Les enfants sont appelés classe par classe.

Dès 8h45, les maternelles sont conduits dans les classes par deux personnes encadrantes.. Dès 8h50, les élémentaires vont dans la cour, et passent sous la surveillance des instituteurs.

## GARDERIE DU SOIR —MATERNELLE ET ELEMENTAIRE

Lieu : Au bâtiment périscolaire, dans la petite salle pour les maternelles et la grande salle pour les élémentaires

Jour et Horaires Maternelles : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16H30 à 18H15. Le mercredi de 12h à 13h.

Dès 16h30, deux agents prennent en charge les maternelles. Avant de se rendre dans le bâtiment périscolaire, les enfants passent aux toilettes .

Les élémentaires sont attendus dans la cour élémentaire par deux encadrants, et accompagnés jusqu'à leur salle pour prendre le goûter **qui doit être fournit par les familles.**

Les enfants sont inscrits sur la fiche de présence par les encadrants..

À partir de 16h45, les enfants pourront participer à différentes activités proposées par l'équipe.

Les lundis, mardis et jeudis, de 17h05 à 18h00, les CE2, CM1, CM2 iront en étude surveillée (classe de l'institutrice Brigitte).

Un pointage électronique de l'enfant sera effectué au moment de son départ.

**Nous rappelons aux enfants et à leurs parents que durant le temps périscolaire, les locaux scolaires ne seront pas accessibles, veillez à ne rien laisser dans les classes.**

# PAUSE MERIDIENNE - TEMPS DU MIDI

## MATERNELLES

A 11h50 les enfants sont récupérés par les agents de cantine devant leur classe.

Ils passent aux toilettes avant de prendre leur serviette et se rendent au réfectoire.

Dans le restaurant scolaire , les enfants se placent où ils le désirent.

Pour permettre l'apprentissage de l'autonomie, les enfants se servent seuls .Le dessert est pris sous forme de self. Les enfants se lèvent table par table et se servent (sous le regard de l'adulte).

Toute la semaine, les enfants laissent leur serviette dans les portes serviettes et les récupèrent le vendredi.

Une fois le repas fini, les enfants nettoient les tables avec une éponge. Vers 13h00, ils sont appelés classe par classe par les agents, pour se rendre aux toilettes. Par la suite, ils rejoignent la cour ou le dortoir.

A 13h20, les enfants sont pris en charge par les enseignants.

## ELEMENTAIRES

Dès 12h, les enfants se rendent aux toilettes et sont accompagnés aux réfectoires par 3 agents.

Dans le restaurant scolaire , les enfants se placent où ils le désirent. Afin de faciliter le pointage électronique des enfants, le réfectoire rond est attribué aux enfants du cycle 2 et le réfectoire rectangulaire est attribué aux enfants du cycle 3. Un plan de table pourra être mis en place si le besoin s'en fait sentir.

Les plats sont posés sur les tables et les enfants se servent seuls.

Avant le service du dessert, un retour au calme est demandé afin d'inscrire les enfants qui le souhaitent aux activités proposées pendant la pause méridienne ( de 13h00 à 13h20 dans le bâtiment périscolaire).. Pour le dessert, un buffet est mis en place et les enfants sont appelés table par table.

Les enfants sont associés au nettoyage des tables et doivent rassembler leur chaise avec celle de leur voisin.

La sortie des réfectoires est orchestrée par les animateurs qui procéderont au pointage électronique des enfants, en les appelant classe par classe. Une fois pointé, les enfants sortent du réfectoire et rejoignent les autres encadrants devant les réfectoires et sont accompagnés dans la cour.

# TEMPS D'ACTIVITE PERISCOLAIRE

## MATERNELLES

Lieu : Au bâtiment périscolaire, et dans l'école maternelle

Jour et Horaires : Les mardis et vendredis de 15h00 à 16h30

6 groupes sont constitués durant la semaine de pré-rentree : 2 de grandes sections et 4 de petites et moyennes sections. Les enfants resteront dans le même groupe toute l'année.

Un roulement est organisé pour encadrer les maternelles : De période en période, chaque groupe change d'encadrant et donc d'activités.

Chaque groupe est désigné par un nom d'animal que reconnaît l'enfant. Un affichage simple et ludique est mis en place sur les poteaux du préau

De 15h00 à 15h30 les enfants jouent dans la cour, surveillés par les ATSEM

A 15h30, un son retentit : les maternelles vont se ranger près de leur poteau. Dès 16h20, ils rangent la salle d'activité, et se rendent dans leur classe respective. A 16h30 les parents peuvent récupérer leur enfant.

## ELEMENTAIRES

Lieu : Au bâtiment périscolaire, dans l'école élémentaire et annexes

Jour et Horaires : Les lundis et jeudis de 15h00 à 16h30

À chaque nouvelle période, un papier « vote TAP » est donné aux enfants. Il leur permet de choisir leurs activités de la période en les numérotant de 1 à 7 en fonction des préférences. Il peut arriver qu'un enfant se voit attribuer un 2ème ou 3ème choix, en fonction des places disponibles sur les groupes. Ce document « vote TAP » sera remis par l'enfant à l'équipe d'animation, ou le cas échéant, à son enseignant.

L'enfant sera inscrit dans le même groupe d'activité tous les lundis d'une période, et dans un autre groupe d'activité tous les jeudis d'une période.

De 15h00 à 15h20 les enfants jouent dans la cour. A 15h20, un signal sonore indiquera aux enfants le début de leur activité. Ils rejoindront leur animateur référent du jour.

Dès 16h20, ils rangent la salle d'activité. Les enfants qui vont en garderie vont se présenter à l'animateur référent, pour les autres ils se rangent à côté du préau. A 16h30 les CE2 CM1 CM2 sortent en premier accompagné d'un agent, puis les CP—CE1 sortent quelques minutes après accompagné d'un autre agent.

L'encadrement est assuré par des agents municipaux, des intervenants professionnels, et des bénévoles d'associations locales.

# CERTAINES ACTIVITÉS PROPOSÉES CETTE ANNÉE

## DURANT LES TAPS

### Maternelles

Création de tableau en sable coloré

Fabrication d'animaux articulés

Séance contée avec l'association Val de Lire

Petites expériences scientifiques

Fabrication de dinosaure

### Elémentaires

Cinéma

Fitness

Musique Assistée par Ordinateur avec un intervenant professionnel (MAO)

Fabrication de fusée

Lecture avec l'Association Culturelle Laïque (ACL)

Jardinage avec la Société d'Horticulture du Loiret (SHOL)

Découverte et fabrication de différents pains



# ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

Lieu: Au bâtiment périscolaire, et préfabriqué

A 11h45, les animateurs référents de la maternelle, vont chercher les enfants dans les classes. Après un passage aux toilettes, ils commencent le repas vers 12h00

A 12h00, les élémentaires se rendent dans le bâtiment périscolaire pour jouer. Le repas débute à partir de 12h20.

Les enfants se placent où ils le souhaitent.

Le repas est organisé sous la forme d'un buffet pour les entrées et les desserts. Pour des raisons de sécurité, le plat chaud est servi à table.

Afin de responsabiliser les enfants, un chef de table sera désigné à chaque repas. Il sera chargé, de se déplacer pour chercher le pain et l'eau, et d'orchestrer le débarrassage de sa table (les couverts de la table sur la desserte, vider les déchets et nettoyer la table avec une éponge )

Vers 13h00, les petites sections vont au dortoir, les plus grands vont se reposer dans le bâtiment périscolaire (petite salle).

Vers 13h25, le temps calme commence pour les élémentaires (grande salle). Il est scindé en différentes activités qui doivent répondre aux rythmes de l'enfant et à son besoin de repos plus ou moins important.

C'est durant ce temps que l'équipe l'animation annoncera les ateliers / projet de l'après-midi.

Ces ateliers ont pour principal objectif de favoriser l'épanouissement de l'enfant. Celui-ci aura aussi le choix de ne rien faire s'il le souhaite.

Vers 14h15 , les ateliers commencent.

Dés 16h00, le goûter est préparé. Le gouter permet d'échanger avec les enfants pour recueillir leurs demandes et leurs besoins.

Vers 16h35, un animateur accompagné d'enfants ramènera la vaisselle du goûter au restaurant scolaire.

A 16h45, les familles peuvent commencer à récupérer les enfants.

À partir de 17h00, les enfants restants sont encadrés sur un temps de garderie.

Un pointage électronique de l'enfant sera effectué au moment de son départ.

## JOURNEE TYPE:

12h00-13h20 - Repas

\*

13h20 - 14h15 - Temps calme

\*

14h15-16h45 - Temps d'animation + Goûter

\*

16h45 - Départ des enfants

\*

17h00-18h15 - Garderie

Exemples d'activités: Découverte de la commune de Baule, projet sur le développement durable (tri sélectifs, le composte,...), Rencontre avec les personnes - âgées de la commune, jeux de détente, activités manuelles et sportifs, projet autour du livre, projet carnabaule, rencontre avec le local ados, bricolage, Just dance, lecture, petit journal, etc.

# DÉLAIS D'INSCRIPTION ET RETARD

## PAUSE MERIDIENNE—temps du midi

Un délai de 72h est appliqué pour inscrire votre enfant ou annuler une inscription au restaurant scolaire. En cas de non-respect du délai, une majoration de 30% du coût de repas sera appliquée.

Une inscription exceptionnelle et justifiée est envisageable – en contactant le service périscolaire avant 09h00 – au 02 38 64 69 50 ou sur demande écrite adressée à [periscolaire@commune-baule.fr](mailto:periscolaire@commune-baule.fr)

## TAP

Un délai de 14 jours avant le début de la période est appliqué pour inscrire votre enfant aux Temps d'Activités Périscolaires. En cas de non-respect du délai, et pour des raisons d'encadrement légal, votre enfant ne pourra être accueilli sur ce temps.

## Calendrier des périodes

<b>PERIODES 2017-2018</b>	<b>Date limite d'inscription</b>
Du lundi 04 septembre au vendredi 20 octobre	Lundi 21 août
Du lundi 06 novembre au vendredi 22 décembre	lundi 23 octobre
Du lundi 08 janvier au vendredi 23 février	Lundi 25 décembre
Du lundi 12 mars au vendredi 20 avril	Lundi 26 février
Du lundi 07 mai au vendredi 06 juillet	Lundi 23 avril

## ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DU MERCREDI APRES-MIDI

Pour des raisons de capacité d'accueil, ce dispositif sera prioritairement réservé aux familles dont les 2 parents travaillent.

L'inscription est prise au mois minimum. Un mois entamé est un mois facturé. Sauf présentation d'un certificat médical de l'enfant.

Un délai de 14 jours est appliqué pour inscrire ou annuler l'inscription de votre enfant à l'accueil de loisirs du mercredi.

Exemple : Une inscription pour les mercredis du mois de novembre devra être effectuée avant le lundi 23 Octobre.

En cas de non-respect du délai, une majoration de 30% du coût de journée sera appliquée.

# DÉLAIS D'INSCRIPTION ET RETARD

## ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE (VACANCES)

L'inscription ou l'annulation de l'inscription à l'accueil de loisirs extrascolaire s'effectuera, au plus tard, le 3ème vendredi précédant l'ouverture de l'accueil. – excepté pour l'été 2018 ou le délai est porté à 1 mois.

<b>Accueil de loisirs EXTRASCOLAIRE</b>	<b>Date limite d'inscription</b>
Du lundi 23 au vendredi 27 octobre	Vendredi 06 octobre
Du lundi 26 février au vendredi 02 mars	Vendredi 09 février
Du lundi 23 au vendredi 27 avril	Vendredi 06 avril
Du lundi 09 juillet au vendredi 03 août	Vendredi 08 juin

L'inscription est prise à la semaine. Une semaine entamée est une semaine facturée, sauf présentation d'un certificat médical de l'enfant.

Passé ces délais, les inscriptions supplémentaires verront le coût de journée majorée de 30%. En cas d'annulation hors délais et non justifiée, la (les) semaine(s) sera facturée.

\*\*\*\*\*

## ANNULATION JUSTIFIEE - HORS DELAIS (pour l'ensemble des services)

**POUR RAISON MEDICALE** sur présentation d'un justificatif médical de l'enfant

**POUR RAISON EXCEPTIONNELLE** (événement familial, congé exceptionnel) sur présentation d'un justificatif

Seule la présentation de ces justificatifs entrainera une annulation de la facturation du dispositif concerné. Ces justificatifs devront être transmis au bâtiment périscolaire ou en mairie, avant la fin du mois en cours.

## RETARD DES FAMILLES

Face à une recrudescence de retards répétés de la part des familles, notamment sur le temps de garderies périscolaires du soir, une pénalité sera désormais appliquée pour tout retard constaté.

Cette pénalité sera appliquée sur la base suivante :

5€ / ½ heure entamée / enfant présent sur le dispositif.

Exemple :

Fin du dispositif à 18h15 – arrivée du/des parent(s) à 18h20 = 5€ de pénalité par enfant

Fin du dispositif à 18h15 – arrivée du/des parent(s) à 18h50 = 10€ de pénalité par enfant.

Le pointage électronique des enfants permettra de connaître l'heure précise de départ.